

# Réalisation des paies

Céline ROGER et Caroline JEANNE

Tél : 02 31 15 50 20 – Mail : [compta@cdg14.fr](mailto:compta@cdg14.fr)

## Comment & quand venir ?

### En voiture :

Périphérique,  
Sortie n°5 Côte de Nacre

### Horaires

Lundi > Jeudi

8h30 / 12h30 - 13h30 / 17h

### En transports en commun :

Tram A – Arrêt Citis

Bus n°8 – Arrêt Cambridge

Bus n°31 – Arrêt Beau

Rivage

Vendredi

8h30 / 12h30 - 13h30 / 16h30



# RÉALISATION DES PAIES

## LE CDG VOUS ACCOMPAGNE

2 impasse initialis - CS 20052 14202  
Hérouville Saint-Clair CEDEX  
Tél. : 02 31 15 50 20 - [cdg14@cdg14.fr](mailto:cdg14@cdg14.fr)

[www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr)

**cdg**  
Centre 14  
de Gestion  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## ➤ Au service des collectivités et établissements publics

Le Centre de Gestion propose de **réaliser les bulletins de paie des agents et les indemnités des élus**.

En effet, **la réglementation** en matière de rémunération **évolue de manière permanente**.

Les agents en charge de la gestion des paies **au sein des collectivités et établissements publics** doivent ainsi **faire face à des situations de plus en plus complexes**.

Le CDG 14 dispose d'une **expertise** dans ce domaine que les collectivités peuvent solliciter.

**Nous vous invitons à contacter notre service  
Comptabilité / Paie pour connaître la démarche à mettre en place.**

## ➤ Prestations proposées par le service

- Elaboration des bulletins de paie des agents et indemnités des élus
- Collecter les taux d'imposition du prélèvement à la source
- Réaliser les états des charges
- Mise à disposition du fichier HOPAYRA
- Envoyer la D.S.N (Déclaration Sociale Nominative)
- Calculer, le cas échéant, les rappels de traitement
- Mettre à disposition, dans un espace numérique sécurisé, vos bulletins de salaire et vos états des charges (cotisations URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, CDG, etc.)

## ➤ Tarification

	Jusqu'à 50 agents	A partir de 51 agents
Création d'un agent <i>(coût unique, lors du conventionnement)</i>	15€	Forfait de 300€
Emission d'un bulletin de salaire <i>(Coût mensuel)</i>	12€	12€
Perception des droits par le CDG	Trimestriellement	Mensuellement

